UFAP
UNSa Justice

ÉLECTIONS Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !

CAP CEA DSPOM

Le mot DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

UFAP UNSa JUSTICE DSPOM



Les chiffres

- **Personnels pénitentiaires exerçant en Outre-Mer :**

3 278 Personnels
≈160 (CPIP et PS) Postes vacants

- **Données relatives à la surpopulation carcérale :**

7 080 Détenus
153,48% Surpopulation pénale

962 Matelas au sol

Jean-Jacques RACAMY

L'UFAP UNSa Justice force de contestation et de propositions.

« L'égalité ne doit pas s'arrêter aux frontières de l'Hexagone. L'UFAP UNSa Justice se bat pour une véritable équité entre les personnels de l'Outre-mer et ceux de l'Hexagone. »

Chères collègues, chers collègues,

À l'occasion des élections professionnelles, **nous sollicitons votre confiance pour poursuivre notre engagement au service des personnels de la DSPOM.**

La DSPOM fait face à des réalités propres à nos territoires : éloignement, insularité, mobilité et contraintes structurelles. Ces spécificités exigent une représentation syndicale forte et proche du terrain.

Depuis toujours, **l'UFAP UNSa Justice** défend l'égalité des droits et des moyens entre les personnels ultramarins et ceux de l'Hexagone.

Nous revendiquons la création des UHSA, UHSI, ÉRIS et d'établissements pour mineurs afin de renforcer la sécurité, d'améliorer la prise en charge des personnes détenues et de garantir un service public de qualité.

Nous défendons également la formation initiale des élèves surveillants dans les établissements ultramarins afin de répondre durablement aux besoins de nos territoires.

Au cours des dernières années, **l'UFAP UNSa Justice a défendu les conditions de travail, le dialogue social, les droits des agents, la mobilité, l'action sociale, la reconnaissance des missions et l'amélioration des conditions d'exercice.**

Les prochaines années seront déterminantes. Nous poursuivrons notre combat pour le renforcement des effectifs, la modernisation des infrastructures, la prise en compte des contraintes de l'insularité et la reconnaissance des spécificités de la DSPOM.

Le jour du scrutin, chaque voix compte. Parce que l'Outre-mer mérite les mêmes droits, les mêmes moyens et la même considération que l'Hexagone, votez UFAP UNSa Justice !



L'UFAP UNSa Justice ne simule pas le rapport de force, elle l'exerce ! **SEULE organisation à proposer depuis des années des formes de contestation concrètes.**

UN SYNDICAT FORT, C'EST UN SYNDICAT QUI S'ASSUME !

L'administration pénitentiaire traverse une crise sans précédent : surpopulation record, effectifs insuffisants, violences en hausse, conditions de travail dégradées, reconnaissance absente, réformes imposées sans moyens… Pendant que certains commentent, **l'UFAP UNSa Justice agit, revendique et se bat.**

Nous ne défendons ni une catégorie, ni un métier, ni un territoire, mais **TOUS les personnels. Notre combat est celui de tous.**

Nous refusons une administration qui exige toujours plus en donnant toujours moins, les réformes d'affichage et les économies faites sur ceux qui assurent chaque jour une mission essentielle.

Nous continuerons d'exiger des recrutements massifs, une vraie reconnaissance salariale et statutaire, des conditions de travail dignes et une politique construite sur les réalités du terrain.

Notre indépendance est notre force ! Voter UFAP UNSa Justice, c'est choisir l'action et un syndicalisme qui ne renonce jamais.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY



Vos priorités sont nos combats

LES REVENDICATIONS DE L'UFAP UNSa JUSTICE

Malgré **une surpopulation pénale exponentielle, des carences graves en effectifs tous corps confondus, des métiers qui usent, qui blessent et qui parfois tuent,** les Personnels pénitentiaires continuent à réussir là où l'ensemble de la société a échoué avant eux et cela, sans moyens, sans soutien institutionnel et sans reconnaissance.

Assez de mépris !

FACE À UN POUVOIR D'ACHAT QUI SE DÉGRADE :

Entre 2022 et 2023, le gouvernement a procédé à deux revalorisations du point d'indice de +3,5 % en juillet 2022 et de +1,5 % en juillet 2023. Ces hausses, présentées comme un effort significatif, ont été rapidement absorbées par l'inflation, qui a dépassé 10 % cumulés sur la période. ***Résultat :*** *le traitement indiciaire réel des fonctionnaires a continué de baisser, année après année. En 2026, la situation est devenue inacceptable : certains agents perçoivent un traitement indiciaire inférieur au SMIC, leur rémunération n'atteignant le minimum légal que grâce à l'indemnité différentielle. Autrement dit, l'État employeur compense artificiellement des grilles indiciaires devenues obsolètes, au lieu de les revaloriser.*

Des **grilles indiciaires ambitieuses** et largement réévaluées, la fin du recours à l'indemnité différentielle et un point d'indice indexé sur l'inflation.

Le rétablissement de la GIPA, des durées dans les échelons de 2 ans maximum en moyenne, la revalorisation de la PSS, de l'ICP, de l'IFO et de l'IFSE, le paiement des heures supplémentaires et leur défiscalisation pour tous les corps.

FACE À UNE SÉCURITÉ DÉFAILLANTE :

La **création d'Établissements Spécialisés et Adaptés** (ESA) dans chaque région et en Outre-Mer, une évaluation individualisée du potentiel de dangerosité de chaque détenu, la fin du travail isolé par la mise en place du travail en équipes mobiles et des EPI adaptés à la morphologie de chacune et de chacun. Protéger l'agent ne dispense pas d'organiser la détention !

FACE AU MANQUE CRIANT D'EFFECTIFS :

Un **recrutement massif,** des organigrammes de référence pour tous les corps avec une clause de revoyure annuelle et un **Observatoire paritaire permanent des effectifs.**

POUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Une filière autonome de prévention, la **8e semaine de congés pour tous, l'autonomie de service** afin de remettre celui-ci dans les mains des agents et la fin des modes dégradés.

POUR LA VALORISATION DU STATUT ET DE LA CARRIÈRE :

L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, le rétablissement des CAP pour la mobilité et l'avancement et l'élargissement du statut spécial à tous les personnels pénitentiaires.

L'UFAP UNSa JUSTICE DIT NON !

- **NON** aux 5 000 vacances de postes, tous corps et grades.
- **NON** aux heures non payées ou écrêtées.
- **NON** à l'indignité de nos conditions de travail, à la surpopulation pénale et aux 5 000 agressions annuelles
- **NON** à la contractualisation de nos métiers.

L'UFAP UNSa JUSTICE ACCUSE !

- L'administration d'inertie en matière de recrutement.
- L'administration d'organiser une forme de travail dissimulé.
- L'administration de bafouer son obligation de garantir notre santé et notre sécurité.
- L'administration de participer à la casse du service public pénitentiaire.

Un changement de CAP radical s'impose !

POUR UNE RETRAITE DIGNE DE CE NOM :

Le maintien du système de répartition, le départ à 52 ans pour les corps dits « super actifs » et 62 ans pour les corps dits « sédentaires ». L'extension du 1/5e à tous les personnels pénitentiaires. Le passage du 1/5e au 1/4e et son déplafonnement pour les personnels de surveillance.

POUR L'INSERTION ET LA PROBATION :

Une Direction autonome de l'Insertion et de la Probation et la consécration des missions des SPIP comme appartenant pleinement au domaine régalien de l'État.

POUR UNE VÉRITABLE FORMATION :

Initiale et continue, intégrée aux cycles de travail. Se former est un droit et ne doit plus coûter des heures aux agents.

POUR L'ACTION SOCIALE :

Une vraie politique du logement, des places en crèche adaptées à nos horaires et des aides à la hauteur de la détresse sociale.

POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE EN OUTRE-MER :

La création des mêmes structures et missions qu'en Hexagone (ERIS, équipe cynotechnique, UHSI, UHSA, EPM, ESA) et la reprise des extractions judiciaires par l'administration pénitentiaire.

La seule réaction possible face à une administration qui fait la sourde oreille, c'est le COMBAT SYNDICAL !
UNIE, DYNAMIQUE et TOURNÉE VERS L'AVENIR

CAP CEA DSPOM UFAP

UNSa Justice

Nos engagements

Karine PRETERIENS (guadeloupe)

Être représentant du personnel, c'est être présent aux côtés des collègues, les écouter, les accompagner et défendre leurs droits. Mon engagement syndical est guidé par la volonté d'obtenir des avancées concrètes pour tous les personnels de la DSPOM.

Eddy TEAGEA (pacifique)

Mon engagement syndical est guidé par la défense des droits et intérêts des personnels, la lutte contre les injustices, l'amélioration des conditions de travail et l'intérêt collectif.

Stève BERTRAND (Guyane)

La création de la CAP CEA DSPOM constitue une avancée majeure pour les agents d'Outre-mer. L'Union Régional de Guyane est honoré par cette reconnaissance, fruit du travail de **l'UFAP UNSa Justice.**

Samuel FONTAINE (La Réunion)

Engagé depuis de nombreuses années au sein de **l'UFAP UNSa Justice,** j'ai milité en tant que secrétaire local du CD Melun, puis de délégué régional pour **l'UR UFAP de Paris.** J'ai poursuivi mon engagement syndical au CP SAINT-DENIS au sein du bureau local depuis 2017 avant d'être élu en juin 2026 secrétaire général de **l'UFAP Réunion/ Mayotte.** En tant qu'élu à la CAPL de la DSPOM, j'aurai à cœur de défendre chaque personnel avec rigueur, équité et détermination, en portant sa situation avec impartialité et en veillant au respect de ses droits au sein de cette instance essentielle.

Mikaele KAFIKAILA (Nouvelle-Calédonie)

Fort de mon engagement syndical de terrain, je défends avec détermination les droits, les conditions de travail et la reconnaissance des personnels. Je m'engage à porter la voix de chacun avec équité, proximité, écoute et transparence.

Antoine CISO (Martinique)

Je porte avec fidélité l'engagement de **l'UFAP UNSa Justice Martinique** pour garantir une représentation fiable, fondée sur l'expérience et le terrain. Je poursuivrai la défense des intérêts collectifs et l'accompagnement individuel, pour améliorer les conditions de travail et inscrire l'institution dans sa réalité sociétale et territoriale.

Massoundi MELA, (Mayotte)

J'ai intégré l'administration pénitentiaire en 2015. En 2019, alors que j'exerçais à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy, j'ai rejoint la section locale de **l'UFAP UNSa Justice,** marquant ainsi le début de mon engagement syndical. De retour à Mayotte en 2019, j'ai naturellement poursuivi cet engagement. Depuis, je milite activement au sein de **l'UFAP UNSa Justice de Mayotte** en qualité de secrétaire local, avec une volonté constante : défendre les intérêts des personnels, porter leur voix et agir concrètement pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Nos actions







UFAP
UNSa Justice

ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !

La liste

Liste CAP CEA DSPOM



1
Jean-Jacques Racamy
SVT
CP Baie-Mahault



2
Samuel Fontaine
SVT
CP Saint-Denis



3
Antoine Ciso
SVT
CP Ducos



4
Stève Bertrand
SVT
CP Remire-Montjoly



5
Eddy Teagai
SVT
CD Papeari



6
Mela Massoundi
SVT
CP Majicavo



7
Mikaele Kafikaila
SVT
CP Noumea



8
Karine Preteriens
SVTE
CP Baie-Mahault

FLASHEZ-MOI

ET SUIVEZ-NOUS !

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APPLICATION DÈS MAINTENANT

Disponible sur App Store
Disponible sur Google play